

Inertie de ma future-ex dans la procédure de divorce

Par janklode, le 16/04/2015 à 16:34

Bonjour,

Ma "future ex-épouse" m'a annoncé vouloir divorcer fin 2012. J'ai accepté, nous avons opté pour un consentement mutuel et nous sommes d'accord sur tous les détails. Depuis, elle joue l'inertie totale bien qu'elle soit d'accord sur le principe du divorce. Elle a toujours une excuse pour ne pas avoir le temps de rappeler l'avocat, elle se dit toujours débordée. Après 2 ans, on n'a même pas encore rencontré l'avocat pour la 1ère fois faute d'une prise de rendez-vous !!! J'ai demandé à l'avocat de l'appeler: même résultat ! Je ne compte plus les coups de fil et les mails de relance mais rien ne bouge. Ce n'est pas un problème de coût car j'ai proposé de tout prendre en charge

Que puis-je faire?

Y a-t-il moyen que je lance seul le démarrage de la procédure ? (sans aller jusqu'au divorce pour faute).

Merci pour vos suggestions - Cordialement

Par Visiteur, le 16/04/2015 à 17:00

Bonjour,

si vous êtes séparés, au bout de 2 ans le divorce sera prononcé..? c'est un peu simpliste mais c'est le principe...

Par janklode, le 16/04/2015 à 17:04

Merci pour votre réponse. Oui, ça s'appelle "rupture de la vie commune" ou quelque chose comme ça... Mais il faut quand même rencontrer ensemble l'avocat, non ? Je cherche une solution pour demander SEUL le divorce car "j'en ai marre" d'être pris en otage...

Par Visiteur, le 17/04/2015 à 09:07

il vous faut un avocat de toute façon...